

O R S T O M DE PETIT BASSAM

Ehvi 127

INSTALLATION DES JEUNES, RELEVÉ PAYSANNE ET DEVELOPPEMENT
VIVRIER DE LA COTE D'IVOIRE

Document de travail (provisoire)

AFFOU Yapi S.

Mai 1987

Fonds Documentaire IRD



010022322

Fonds Documentaire IRD

Cote : Bx 22322 Ex : unique

AVANT-PROPOS

Ce texte se propose d'exposer les informations recueillies dans le cadre des enquêtes réalisées sur la problématique du développement vivrier dans son rapport avec l'installation des jeunes agriculteurs considérée comme un moyen d'assurer la relève d'une paysannerie ivoirienne vieillissante. Sans prétendre être une analyse exhaustive de ces problèmes qui sont les préoccupations actuelles de la politique agricole de la Côte d'Ivoire, le texte donnera un canevas des principales idées qui alimenteront très prochainement un document définitif sur le sujet.

De par son objectif donc, le présent document provisoire affichera une forte tendance descriptive.

INTRODUCTION

1. Données du problème

Grâce à une politique de développement économique fondée sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire est non seulement parvenue à se mettre à l'abri de la famine qui secoue en ce moment maints pays africains, mais a également su se doter de moyens financiers qui lui ont permis de développer de façon sensible les autres secteurs d'activité.

A cause de son importance stratégique pour la Côte d'Ivoire, (indépendance économique en général et indépendance alimentaire en particulier), le secteur agricole devra demeurer une priorité. Ce faisant, son développement gagnerait à être consolidé au double plan qualitatif et quantitatif. En effet, la situation créée par l'évolution économique de la Côte d'Ivoire appelle cette nécessaire consolidation : croissance urbaine, exode rural, vieillissement des exploitants villageois, augmentation de la demande des produits vivriers et fragilité de plus en plus affirmée du système agricole basée sur les cultures traditionnelles d'exportation.

La consolidation de ce secteur dépend en grande partie des capacités des chefs d'exploitation à opter pour une agriculture plus performante, ce qui suppose un changement qualitatif dans les façons culturales, une meilleure organisation des systèmes de production et de commercialisation. La nécessaire reconversion des mentalités et des habitudes qu'exige une telle entreprise impose aux acteurs sociaux d'être assez réceptifs. C'est pourquoi ces conditions ne nous paraissent réalisables que par une nouvelle génération d'agriculteurs.

L'émergence de ces agriculteurs se justifie pleinement. Elle permettra à l'agriculture ivoirienne de franchir certains obstacles auxquels la majorité des planteurs s'est jusqu'ici heurtée; il s'agit notamment de l'accroissement de la production par unité de surface au lieu d'une simple extension des superficies cultivées, du maintien d'un niveau optimal de main-d'oeuvre agricole dans le but de résoudre les problèmes actuels de raréfaction de ce facteur de production.

Etant donné que le faible niveau technique et organisationnel de l'agriculture est en partie imputable aux caractéristiques dominantes des planteurs actuels (âge avancé, analphabétisme), il paraît logique d'envisager l'avenir agricole du pays avec des jeunes chefs d'exploitation instruits (déscolarisés ou cadres), a priori plus ouverts au progrès.

Pour l'instant, très peu nombreux sont les cadres qui prennent des risques dans la création d'exploitation agricole. Les expériences les plus fréquentes en la matière relèvent d'une "double activité" menée en dilettante plutôt que d'une activité principale. Pour cette raison, la recherche à mener privilégiera les déscolarisés, ces sans-emploi et chômeurs en quête d'une source sûre et appréciable de revenu. Pour ce faire, de nombreux exemples d'initiation des jeunes au métier de la terre existent à travers le pays qui constituent matière à réflexion : quels sont les réactions des exploitants face aux diverses tentatives de modernisation agricole ? Quel est l'impact économique et social de l'activité agricole des jeunes installés ? Les modèles d'installation existant favorisent-ils le développement des cultures vivrières ?

Dans la mesure où les particuliers (planteurs villageois, absentéistes) connaissent des blocages structurels, au niveau de la modernisation de leurs exploitations, ne serait-il pas logique de penser à la création de blocs industriels ? Si une telle réalisation est techniquement viable, ne peut-on pas craindre qu'elle transforme une majorité de jeunes en salariés et compromette ainsi l'objectif de départ, à savoir l'installation de jeunes exploitants ?

Vue sous ces aspects, l'étude tentera de faire un bilan socio-économique et agro-économique de quelques cas d'installation (notamment ceux qui apparaissent comme une réussite) afin d'en tirer des enseignements pouvant orienter des actions futures.

2. Démarche méthodologique

Ce bilan part de quelques cas pratiques assez représentatifs des divers modèles d'installation expérimentés jusqu'à présent. Ces

modèles peuvent se subdiviser en deux grands types : le modèle étatique et le modèle individuel.

Le premier modèle fait référence aux projets agricoles initiés par l'Etat et visant des objectifs bien précis; projets à financement mixte ou international. La tutelle de l'Etat est souvent matérialisée par la présence d'une société de développement qui assure l'encadrement technique des réalisations mises en place. Le modèle étatique bénéficie d'un important financement qui lui permet de se doter d'infrastructures modernes. De ce fait, il est synonyme d'unité de production moderne, par opposition aux unités habituellement rencontrées dans le milieu paysan.

Le second modèle regroupe toutes les exploitations agricoles initiées par des personnes physiques. Pour se donner des chances d'accéder plus facilement à la terre (condition première de création d'une exploitation), les promoteurs choisissent généralement de s'installer dans leur village d'origine. Contrairement au premier modèle, le modèle individuel implique un faible investissement; d'où un équipement dérisoire et une unité agricole de taille modeste.

Quelles sont les caractéristiques des jeunes opérant dans chaque modèle ? Quels sont les grands traits de fonctionnement de chacun d'eux (systèmes de production en vigueur) et les contraintes qui en découlent ?

L'identification de ces contraintes est un pan important de l'étude parce qu'elle constitue un début de solution au problème d'une participation plus accrue des jeunes déscolarisés à l'agriculture vivrière.

Pour étudier ces cas concrets, il a fallu sélectionner des zones d'enquête. Mais auparavant, une pré-enquête a permis d'avoir une première impression du processus d'installation. Celle-ci a été l'occasion de localiser puis de prendre contact avec les structures situées en amont de l'installation proprement dite. Quelques exemples de ces structures sont représentés par les camps de jeunesse rurale créés par la Direction du Service Civique et chargés de former les

jeunes au métier de la terre. De même, quelques villes et villages de certains départements abritant ou ayant abrité une réalisation agricole au profit des jeunes ont été visités.

A l'issue des visites et des contacts noués à cette occasion, cinq sites ont été retenus.

Les deux premiers concernent le "modèle individuel". Ils sont constitués par deux villages : un appartenant au département d'Abengourou où la production cacaoyère et caféière est très ancienne et où la saturation foncière semble bien marquée (Affalikro); l'autre relève du département d'Agboville où la tradition cacaoyère et caféière est bien ancrée mais où existent encore quelques îlots de forêts classées (Grand Yapo). L'existence de groupements de jeunes initiés à l'élevage de volaille par le service de l'Education Extra-Scolaire a été déterminante dans le choix de ces deux villages.

Parmi les trois derniers sites qui font tous partie du modèle étatique, un (celui de San Pedro) se situe en milieu sud-Ouest forestier où le développement de l'agriculture monétarisée est plus récent et où la forêt n'est pas encore la contrainte majeure. Les deux autres sites, localisés dans la région du centre du pays, sont l'un en zone de contact forêt-savane (Yabra dans le département de Yamoussoukro), l'autre en zone de savane (la plaine de la Loka dans le département de Sakassou).

Pour sélectionner les agriculteurs-cibles, on a procédé de diverses manières ^{qui} ~~qui~~ dépendaient des données disponibles dans chaque zone.

- A Affalikro, on est parti des recensements administratifs de 1984; ceux-ci ont permis d'isoler les jeunes résidents de 18 à 35 ans. La détermination de l'activité de ces jeunes devrait permettre de préciser les individus à inclure dans l'échantillon du village concerné.

- A Gd Yapo, l'existence de groupements de jeunes a facilité la constitution de l'échantillon. Ainsi, on a pu, grâce à la liste des adhérents de ces groupements, déceler les jeunes impliqués de façon autonome dans les activités agricoles du village.

- A San Pédro et à Yabra existent des villages d'agriculteurs où se trouve regroupée la quasi-totalité des jeunes installés sur les aménagements hydro-agricoles. Ainsi, en passant de maison à maison, on a pu recenser la majorité des agriculteurs exerçant dans le cadre du modèle étatique.

- A Sakassou, l'aménagement hydro-agricole est encore tout récent; les agriculteurs vivent soit à Sakassou soit dans les villages environnants. Comme ils pratiquent leurs activités sous la supervision d'un centre d'appui, c'est par l'intermédiaire de ce dernier qu'on s'est procuré la liste des personnes engagées dans le "Projet Sakassou".

Les enquêtes réalisées l'ont été à plusieurs niveaux.

- Fiches-village destinées à recenser les infrastructures socio-économiques susceptibles d'agrémenter le cadre de vie des jeunes. Ces infrastructures sont un indicateur de la qualité de la vie à l'intérieur du village. Elles jouent un rôle déterminant dans les décisions de maintien ou de départ des jeunes du village.

- Entretien d'une part avec les représentants des sociétés d'encadrement (Direction, agents de terrain) et d'autre part avec des assemblées de jeunes agriculteurs.

Les discussions entreprises avec les représentants de l'encadrement ont tourné autour des dispositions d'esprit des jeunes, leur attitude face au travail agricole, les moyens dont ils disposent, le type d'encadrement reçu. Avec les jeunes agriculteurs, les thèmes de discussion abordés sont : l'organisation culturelle et économique du village (associations, loisirs, groupements de travail, GVC ...), l'exode rural, les difficultés rencontrées (accès aux facteurs de production, pénibilité des tâches, écoulement des produits).

Ces entretiens ont été élargis aux "Vieux" du village; le but visé étant la connaissance des opinions de ces derniers sur le principe du retour à la terre de leurs enfants, les capacités de ceux-ci à devenir agriculteurs et l'aide que les parents apportent ou sont prêts à apporter aux jeunes qui ont rejoint le village.

- Inventaire, au moyen d'un questionnaire, des caractéristiques socio-démographiques des agriculteurs-cibles, les conditions de leur installation, le travail accompli et les résultats obtenus. Ces résultats permettent de mesurer l'impact de l'activité agricole considérée sur la situation économique et sociale des jeunes agriculteurs.

Dans les exploitations relevant du modèle étatique, ces résultats apparaissent à travers les comptes d'exploitation établis avec le concours des sociétés d'encadrement. Quant aux exploitations relevant du second modèle, la connaissance de leurs résultats a nécessité des mesures de parcelles et des estimations de revenu.

- Une enquête par observation directe est faite auprès des agriculteurs; elle consiste à suivre l'évolution de leur situation sociale, notamment les réalisations économiques et les améliorations intervenues dans les conditions de vie (que ce soit collectivement ou individuellement). Ce suivi, qui dure depuis deux ans, permettra également d'avoir un aperçu des mouvements d'abandon d'activité ou simplement d'émigration des agriculteurs vers d'autres régions.

Le présent document de travail s'articulera autour de quatre points. Dans un premier temps, les circonstances qui militent en faveur d'un rajeunissement des chefs d'exploitation seront évoquées. En second lieu, seront exposées quelques structures d'accueil et d'incitation au métier de la terre. Le troisième point traitera des activités réalisées par les jeunes enquêtés, surtout dans le cadre de la production vivrière, tandis que le quatrième fera ressortir la vie quotidienne de ces agriculteurs..

PREMIERE PARTIE : DE LA NECESSITE DU RAJEUNISSEMENT DES CHEFS
D'EXPLOITATION

L'agriculture ivoirienne se caractérise par une prédominance des exploitations paysannes (3 à 5 ha en moyenne); celles-ci concernent la totalité des vivriers, des cacaoyers, des caféiers et des cotonniers; elles assurent de ce fait l'essentiel de la consommation ivoirienne et des recettes d'exportation. Les exploitations industrielles quant à elles, se rencontrent dans les cultures comme l'hévéa, le palmier à huile, le cocotier, le bananier (Poyo) et la canne à sucre qui comportent par ailleurs un volet villageois (ou paysan).

Les exploitations paysannes sont gérées par des propriétaires analphabètes (pour la plupart), sans formation agricole, et qui pratiquent un système de culture itinérant à l'aide de moyens techniques rudimentaires.

Depuis 1974, aucun recensement agricole n'a été réalisé en Côte d'Ivoire. Cependant, en se basant d'une part sur les tendances affirmées par celui de 1974 et d'autre part sur les résultats d'enquêtes ponctuels on est amené à conclure au vieillissement des chefs d'exploitation agricole.

Les deux caractéristiques dominantes de la majorité des chefs d'exploitation (âge avancé, analphabétisme) limitent la réceptivité des paysans. Elles conditionnent le niveau technique de la production agricole de même que l'organisation économique et sociale des exploitants.

Au plan technique. L'agriculture paysanne souffre d'une insuffisance d'équipements performants. Les instruments de production les plus couramment utilisés sont la machette et la daba. Ainsi, les travaux de production demeurent essentiellement manuels et gros consommateurs de main-d'oeuvre. La motorisation et la culture attelée introduites depuis plusieurs années dans les zones de savane ne semblent pas connaître un succès évident. Il en est de même pour la

consommation des produits d'entretien. Au niveau des fertilisants par exemple, le taux de croissance annuel est de 6 % pour l'urée et de - 11,7 % pour l'engrais composé (10 - 18 - 18) entre 1978-79 et 1983-84.

Le système cultural peut être décrit comme suit : faible préparation du sol, association quelque peu anarchique des cultures, technique extensive, pratique indispensable de la jachère.

Par ailleurs, le matériel végétal sélectionné occupe une infime partie des plantes vivrières mises en culture. Pour certaines cultures, ce matériel sélectionné est pratiquement inexistant.

Cette situation d'ensemble explique les faibles rendements de l'agriculture paysanne en général et l'évolution stationnaire des rendements vivriers en particulier.

Rendements des principaux produits vivriers (kg/ha)

Rendements!	!	!	!	!	!
!	! 1976	! 1978	! 1980	! 1983	! 1984
! Produits	!	!	!	!	!
!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!
! Riz paddy	! 1.170!	! 1.180!	! 1.100!	! 950!	! 1.200!
! Maïs-grain	! 610!	! 470!	! 460!	! 750!	! 870!
! Manioc	! 7.100!	! 5.200!	! 5.260!	! 4.860!	! 5.400!
! Igname	! 8.800!	! 7.500!	! 7.540!	! 9.040!	! 9.690!
! Plantain	! 2.100!	! 1.070!	! 1.070!	! 1.120!	! 1.280!
!	!	!	!	!	!

Cette stagnation des rendements vivriers conjuguée à la croissance démographique entraîne une insuffisance de l'offre par rapport à la demande; d'où le niveau très élevé de l'importation de certaines denrées (riz, maïs).

Les cultures pérennes ne connaissent pas meilleur sort. En plus du matériel tout venant qui occupe la quasi-totalité des surfaces cultivées, les plantations sont vieilles. Viennent compléter ce tableau peu reluisant, la difficile adoption des thèmes techniques de

recépage caféier et de régénération cacaoyère d'une part et l'insuffisance des semences sélectionnées d'autre part; cela explique les bas rendements : 200 à 400 kg/ha.

Au plan économique, une différenciation apparaît entre cultures de rente et cultures vivrières.

- Les premières bénéficient de prix garantis au producteur, lesquels ont connu une augmentation régulière, constituent une sécurité et un moyen d'incitation pour les producteurs de ces denrées: La sécurité au niveau des recettes monétaires justifie quelque peu l'intérêt que les paysans accordent aux cultures de rente au détriment des vivriers.

- Les cultures de rente mobilisent plus de 95 % des prêts consentis aux diverses spéculations contre 3 % pour les vivriers.

Répartition des prêts par groupe de spéculation (en %)

! Groupes de spéculations	! 1979-80	! 1981-82	! 1983-84	!
! -----!	!	!	!	!
! Cultures de rente dont :	! 98,3	! 95,9	! 95,5	!
! - café-cacao	! 47,5	! 55,3	!	!
! - coton	! 39,1	! 17,9	!	!
! Cultures vivrières	! 1,7	! 4,1	! 3,0	!
! Autres spéculations	! -	! -	! 1,5	!
! -----!				!

- L'organisation coopérative elle-même a débuté par la commercialisation des produits de rente. Aujourd'hui encore, elle n'est active que dans ce domaine : en 1984, moins de 3 % seulement des GVC encadrés par la Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC) ont pour activité les vivriers.

Bien qu'elles se soient confinées dans l'activité de commercialisation des produits de rente, les Groupements à Vocation Coopérative ne semblent pas avoir donné beaucoup de satisfaction; des

conflits de personnes et de clans, ainsi que des problèmes de compétence dans la gestion comptable entravent leur bonne marche. C'est dire que le mouvement coopératif a encore du chemin à parcourir pour s'imposer. Ce chemin passe par la formation des coopérateurs, l'éducation des membres en vue du respect de la chose publique; il passe aussi par la diversification des activités grâce à l'initiative de dirigeants transformés en gestionnaires de coopératives.

- L'exploitation la plus représentative du système agricole ivoirien comporte un domaine foncier généralement issu du patrimoine familial et occasionnellement acquis par achat ou location (cas des allochtones).

- Elle dispose d'une organisation sociale fondée sur un chef d'exploitation, lui-même producteur direct, aidé par une main-d'oeuvre agricole composée d'actifs familiaux et/ou de salariés. A défaut d'une amélioration du détour de production, cette main-d'oeuvre se trouve fortement mise à contribution. Ainsi la pénibilité du travail devient une donnée du système agricole dominant, ce qui n'améliore pas l'image de l'agriculture aux yeux des jeunes scolarisés et déscolarisés sensés assurer la relève des paysans actuels.

- Une autre caractéristique économique de l'exploitation agricole dominante est l'inexistence d'une gestion comptable. En effet, la dimension du domaine foncier, des superficies mises en culture et la valeur des instruments mobilisés échappent à la connaissance du chef d'exploitation; du moins, leur connaissance en vue de leur planification n'entre pas dans les préoccupations des exploitants. Et rares sont les agriculteurs (mêmes lettrés) qui prennent la peine d'établir un compte d'exploitation digne de ce nom à la fin de la campagne agricole.

Comme le montre ce bref aperçu, les faiblesses de l'agriculture dominante sont patentes. Une mutation s'impose donc; elle aura pour moteur une nouvelle génération d'agriculteurs constitués de jeunes instruits.

Pour pouvoir jouer efficacement ce rôle, quelles sont les structures qui s'offrent à ces jeunes ?

DEUXIEME PARTIE : STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INCITATION AU TRAVAIL DE
LA TERRE

1. Structures de formation au métier d'agriculteur

Seront écartés de ces structures les écoles agricoles de type classique. La raison en est toute simple : ces écoles ont vocation à former des diplômés dont l'ambition première est de valoriser leurs diplômes dans l'administration publique. De ce fait, on ne se préoccupera que des centres dont la formation, du reste très simple, vise à promouvoir le métier d'agriculteur. Parmi ces centres, on citera les camps de jeunesse rurale et les centres des Volontaires du Développement.

les centres qui n'ont pas de terres agricoles

1.1. Les camps de jeunesse rurale

Il s'agit d'une institution dépendant de la Direction du Service Civique, lui-même rattaché avant 1983 au Ministère de la Défense et du Service Civique.

Installés dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire, les camps de jeunesse rurale sont des centres d'éducation et de formation des jeunes.

- Ils reçoivent des jeunes volontaires de 18 à 25 ans physiquement aptes, en priorité originaires de la zone d'installation du camp, et auxquels les parents s'engagent à céder des portions de terrain à l'issue de la formation.

- Ils dispensent un enseignement agricole axé sur la pratique de la culture manuelle et mécanisée, l'élevage, la conduite des tracteurs et la réparation mécanique. Une formation militaire, destinée à discipliner les stagiaires, complète l'enseignement agricole.

- Ils disposent d'internat, de terrain de foot-ball, de groupe électrogène, de machines agricoles et d'infirmierie.

- La formation dure environ 1 an. Les jeunes sont ensuite installés dans leur village où ils sont encadrés et suivis pendant deux années par le Service Civique; les semences leur sont offertes

gratuitement, les engrais et les prestations de services (défrichage, labour, pulvérisage etc.) subventionnés.

- Pendant les deux ans, ils perçoivent une (solde) mensuelle de 3.850 F et une prime d'alimentation (Prêt-Franc) de 18.000 F par mois.

Depuis 1983 les camps de jeunesse rurale ont été rattachés au Ministère du Développement Rural. Mais aujourd'hui, leurs activités sont suspendues.

1.2. Autres centres de formation

Pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, des centres spécialisés ont vu le jour dans quelques villes du pays. Il s'agit notamment de ceux assurant la formation des riziculteurs (centres des Volontaires du Développement) à Dabou, Yamoussoukro, San Pedro, Man, Korhogo etc..

Ces centres, placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, ont été créés pour initier les jeunes à la pratique de la riziculture irriguée et à la conduite des machines agricoles.

Ils sont construits à proximité des aménagements agricoles. Et les stagiaires, provenant de tous les coins de la Côte d'Ivoire, y sont pour la plupart hébergés.

Après 6 mois de formation, les stagiaires peuvent manifester leur intention de s'installer. Ils obtiennent alors des parcelles dans l'un des aménagements rizicoles (Yabra, San Pedro et Korhogo).

Ces centres qui avaient pour objectif de former des agriculteurs modernes n'existent plus aujourd'hui. Quelques-unes de leurs infrastructures, en particulier les bâtiments d'hébergement des stagiaires servent d'habitation à quelques agriculteurs installés sur les blocs rizicoles (cas de Yamoussoukro et de San Pedro).

2. Structures d'accueil de l'agriculteur

Il en existe deux types principaux : l'un relevant du modèle étatique et l'autre du modèle individuel.

2.1. Les infrastructures relevant du modèle étatique

Ce sont des infrastructures modernes entièrement financées par l'Etat et mises gracieusement à la disposition des agriculteurs. Elles sont construites sur des terres appartenant à l'Etat ou sur des terres villageoises purgées du droit coutumier.

Celles qui ont fait l'objet de cette enquête sont spécialisées dans la production du riz. Il s'agit à notre connaissance des plus importantes infrastructures agricoles modernes réalisées par l'Etat au compte exclusif d'exploitants individuels.

Ces infrastructures agricoles, sont au nombre de trois : Yabra, Sakassou et San Pédro. Elles consistent en des aménagements hydro-agricoles comprenant des plaines alluviales, des canaux d'irrigation, des drains, des stations de pompage et des machines agricoles (tracteurs, motoculteurs, pulvérisateurs, moissonneuses-batteuses).

L'objectif assigné à ces réalisations agricoles est de parvenir à asseoir un appareil de production à rendement élevé. C'est pour cette raison que les aménagements sont orientés vers la maîtrise de l'eau, l'utilisation des variétés sélectionnées de riz et la mécanisation des opérations culturales. De plus, ces réalisations bénéficient de l'encadrement (techniques culturales, organisation coopérative) des sociétés de développement. C'est ainsi que le projet de Yabra (dans le Département de Yamoussoukro) est suivi par la CIDT, celui de Sakassou par la SODEFEL et celui de San Pédro par la SODEPALM.

Dans l'optique de ces sociétés, les jeunes agriculteurs plus ouverts aux innovations constituent la cible principale des aménagements agricoles.

2.2. Le village d'origine en tant que cadre d'installation

Contrairement au modèle étatique dans lequel les infrastructures agricoles sont construites sur des terres purgées du droit coutumier, le modèle individuel prend toute sa signification

dans l'intériorisation des principes fonciers coutumiers. Ainsi, l'appartenance à un village déterminé se présente comme la première condition d'accès des jeunes à la terre.

Le modèle individuel suppose l'inexistence d'infrastructures spécifiques; et l'intégration des jeunes au monde rural se fait à partir de leurs seules volonté et initiative. Le désespoir causé par une expérience urbaine sans lendemain, l'impossibilité pour tous les jeunes de bénéficier des infrastructures agricoles modernes créées par l'Etat dans certaines régions (leur capacité d'accueil étant limitée) et le manque de fonds de départ apparaissent comme les causes du retour des jeunes déscolarisés dans leur village d'origine en vue d'entreprendre des activités agricoles nécessitant de faibles moyens matériels. Ainsi donc, autant le modèle étatique attire par ses infrastructures modernes et la publicité qui en est faite, autant le modèle individuel passe pour un pis-aller.

Le modèle individuel fait référence à des parcelles individuelles dispersées dans le terroir villageois et dont la localisation obéit aux principes de propriété familiale, tandis que le modèle étatique suppose, lui, un bloc de terre d'un seul tenant réparti en parcelles individuelles qui sont distribuées aux paysans selon certains critères.

A l'opposé du modèle étatique qui bénéficie d'un encadrement serré et dont certaines infrastructures ont pour maître-d'oeuvre une société de développement, le modèle individuel ne profite que d'interventions sporadiques de quelques agents d'encadrement.

Quels sont les agriculteurs intégrés à ces modèles ?

Ils seront présentés en deux groupes par conformité aux deux modèles d'installation retenus. En attendant le dépouillement des enquêtes de Sakassou, on ne s'intéressera qu'aux cas de Yabra et de San Pédro.

3. Caractéristiques des jeunes recensés

- Age au moment de l'installation

	! Modèle étatique !		! Modèle individuel !	
! Moins de 21 ans !	41	25 %	24	37 %
! 21 à 25 ans !	46	28 %	33	51 %
! 26 à 30 ans !	41	25 %	8	12 %
! 31 ans et plus !	38	22 %	-	-

- Niveau d'étude

	! Modèle étatique !		! Modèle individuel !	
! Non scolarisés !	51	31,5 %	11	17,5 %
! Niveau primaire !	67	41 %	42	66,5 %
! Premier cycle du secondaire !	43	26,5 %	10	16 %
! Deuxième cycle du secondaire !	2	1 %	-	-

- Formation professionnelle

	! Modèle étatique !		! Modèle individuel !	
! N'a aucune formation !	67	41, %	57	86,5 %
! A subi un stage agricole !	67	41 %	-	-
! Agent d'encadrement agricole !	15	9 %	1	1,5 %
! Autre formation !	15	9 %	8	12 %

- Situation familiale

	! Modèle étatique		! Modèle individuel!	
	!	!	!	!
! Célibataires	! 40	24 %	! 24	36,5 % !
! Mariés	! 119	73 %	! 32	48,5 % !
! Veufs	! 2	1 %	!	!
! Divorcés	! 3	2 %	!	!
! Indéterminés	! -		! 10	15 % !
!				!

- Nationalité et ethnie

	! Modèle étatique		! Modèle individuel!	
	!	!	!	!
! Ivoiriens	! 153	93 %	! 66	100 % !
! Burkinabè	! 3	2 %	! -	- % !
! Maliens et Guinéens	! 8	5 %	! -	- !
! Autres	! -	-	! -	- !
!				!

Les Ivoiriens intégrés au modèle étatique se répartissent comme suit : 5 % d'autochtones et 95 % d'allochtones, ce qui montre bien que ces projets sont d'ampleur nationale donc non discriminants.

Ces tableaux présentent une diversité de situations aussi bien au niveau du degré d'instruction que de la formation professionnelle. Chaque modèle d'installation compte des scolarisés et des non-scolarisés. La différence la plus importante entre les deux modèles apparaît au niveau de la formation professionnelle : le modèle étatique comporte en son sein une majorité de personnes ayant subi un stage agricole ou ayant reçu une formation d'encadreur agricole, et

cela en raison de la spécialisation qu'exige un tel modèle. Le modèle individuel, quant à lui, regroupe un grand nombre de personnes sans formation, confirmant ainsi le caractère quelque peu simple de ce système d'installation.

Après avoir présenté les agriculteurs exerçant dans le cadre de ces deux modèles, il va falloir s'interroger sur le mode de fonctionnement de ces deux structures et sur les résultats obtenus par les exploitants agricoles.

TROISIEME PARTIE : MODE DE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES MIS EN PLACE ET RESULTATS D'ACTIVITES

Les résultats réalisés par les agriculteurs dépendent des caractéristiques techniques du système auquel ils sont intégrés et de l'ardeur au travail des paysans.

1. Modèle étatique

1.1. Présentation

L'aménagement de Yabra date de 1972. Oeuvre de la SODERIZ, il est d'abord exploité en régie par cette dernière avant d'être livré à la formation et à l'installation des jeunes agriculteurs. Aujourd'hui, l'opération agricole de Yabra comporte 670 ha cultivés de riz par environ 150 paysans encadrés par la CIDT.

Au début de leurs activités, la plupart des opérations étaient mécanisées (labour, récolte, battage) et se pratiquaient à l'aide de tracteurs et de moissonneuses-batteuses dont le coût des prestations était subventionné. Depuis quelques années, la société d'encadrement a abandonné cette orientation technologique très coûteuse pour l'Etat. Ainsi, des motoculteurs individuels achetés par les paysans, des tracteurs et des moissonneuses de taille modeste (don de l'Etat) ont été introduits. Du coup, certaines opérations autrefois mécanisées deviennent manuelles, ce qui semble être source de nombreuses difficultés et donc de mécontentement des paysans.

A San Pedro, l'opération de riziculture irriguée a démarré en 1973 sous l'égide de la SODERIZ et fonctionnait sur les mêmes principes que celle de Yabra. Aujourd'hui, cette opération encadrée par la SODEPALM s'étend sur 650 ha de riz irrigué exploités par 152 agriculteurs. Elle a adopté très tôt les motoculteurs. A l'inverse du projet Yabra, ces motoculteurs sont propriété des groupements à vocation coopérative qui les louent à leurs adhérents. En plus des motoculteurs, l'opération San Pedro est dotée de tracteurs, de moissonneuses batteuses et de batteuses à moteur. Des pulvérisateurs

viennent compléter la gamme des instruments modernes utilisés dans le cadre des deux projets susmentionnés.

La première vague d'agriculteurs est issue des centres de formation; elle est de ce fait plus ou moins aguérie aux techniques de la riziculture irriguée. Depuis la fermeture de ces centres, les candidats à l'installation sont initiés par les agriculteurs déjà installés; après deux cycles de culture, ils sont jugés par leurs "encadreurs". L'appréciation portée par ces derniers conditionne l'attribution d'une parcelle. La superficie attribuée est évolutive; pendant la première année, le nouvel agriculteur reçoit 0,50 ha. Si les performances réalisées par celui-ci sont jugées satisfaisantes, la superficie augmente progressivement pour plafonner autour de 3 ha ou 4 ha.

De cette manière, le trait le plus marquant de ces projets rizicoles est sans contexte la stricte application des thèmes techniques vulgarisées par la société d'encadrement : utilisation des semences sélectionnées, des fertilisants et des produits d'entretien, respect des dates de semis et des façons culturales.

Les exploitations sont de type familial; les chefs d'exploitation en assurent l'essentiel des travaux, quelquefois aidés par les épouses. L'utilisation des salariés est rare et n'intervient qu'exceptionnellement à l'occasion des récoltes, du battage et du vannage du riz - occasion qui ne se présente qu'en cas de panne des machines agricoles.

On peut résumer les caractéristiques principales du système agricole dominant du modèle étatique comme suit :

- monoculture du riz (jusqu'en 1986 pour San Pedro et 1987 pour Yabra)

- stabilisation des cultures; une seule et même parcelle est mise en valeur sans repos

- forte consommation d'intrants (herbicides, engrais, insecticides)

- mécanisation de plusieurs opérations agricoles, d'où faible consommation de main-d'oeuvre.

Outre le riz irrigué, les agriculteurs s'adonnent, en dehors des blocs aménagés, au riz pluvial et à plusieurs autres cultures de plateau (manioc, maïs, plantain, igname) dont le but principal est l'autoconsommation familiale. C'est dans le cadre des travaux relevant de ces cultures sèches que les femmes se montrent particulièrement actives.

Les membres de chaque opération sont répartis entre des GVC dont le rôle est d'assurer la commercialisation du riz et de garantir les prêts consentis aux paysans à des fins d'équipement et d'achat de facteurs de production. L'opération de San Pedro est restée au stade d'organisation pré-coopérative tandis que celle de Yabra a transformé ces nombreux GVC en une coopérative, accomplissant ainsi un pas décisif dans l'organisation et la responsabilisation des paysans. Grâce à une telle structure coopérative dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, les agriculteurs bénéficient désormais d'un atout pour des engagements financiers en particulier.

1.2. Résultats

La dimension des parcelles n'est pas un critère de dynamisme des agriculteurs relevant du modèle étatique. Elle tient compte de la superficie totale disponible, du nombre d'agriculteurs, de la superficie moyenne pouvant assurer un revenu substantiel et de l'ancienneté d'installation des riziculteurs.

Les importants mouvements de personnes qui s'opèrent entraînent des redistributions de parcelles au sein des divers GVC.

Cas de Yabra en 1982 et 1983

! G V.C	! 1982		! 1983	
	! Superficie ! totale	! Moyenne par ! exploitant	! Superficie ! totale	! Moyenne par ! exploitant
! Avenir	! 35,18	! 3,51	! 57,62	! 3,60
! Exterieur	! 63,21	! 3,95	! 84,90	! 4,04
! Progrès Bandama	! 27,52	! 2,75	! 34,35	! 2,86
! Unité	! 26,55	! 3,31	! 28,12	! 3,51
! Takimo	! 24,99	! 3,57	! 58,17	! 3,42
! Bélier	! 18,19	! 2,27	! 19,53	! 2,79
! Agnéby	! 16,00	! 2,28	! 18,29	! 3,04
! Progrès Kpoussou	! 42,00	! 2,47	! 45,08	! 2,81

Cas de San Pedro

A défaut d'éléments permettant de saisir le processus de redistribution, on présentera la superficie moyenne des GVC en 1985.

G V C	Superficie totale (ha)	Moyenne par exploitant
Renaissance	26	2,36
Collines	54	3,60
Liberté	41	3,72
Entente	27,54	3,06
Progrès	20,37	2,91
Alliance	42,50	3,26
Allakabo	29	2,63
Popo	46,50	2,58
Binkady	14	2,00
Ségahi	25	3,12
Sabougnouman	25,20	1,68
Lokidé	22	2,20
Assabou	50	3,12

Les superficies cultivées par les planteurs se répartissent comme suit pour les deux opérations rizicoles en question.

Superficie (ha)	Nombre de planteurs	%
0,50 à 1,49	22	13,4
1,50 à 2,99	60	36,6
3,00 à 4,49	62	37,8
4,50 à 5,99	16	9,8
6,00 à 7,49	4	2,4
7,50	-	-

Ce tableau montre que la majorité des exploitants possède entre 1,50 et 4,49 ha. La moyenne par exploitant se situe à 3 ha, ce qui devrait permettre en moyenne une production minimale de 9 tonnes par cycle, soit 18 tonnes par an et par exploitant.

Mais les comptes d'exploitation des agriculteurs révèlent que la réalisation des deux cycles annuels de culture est restée jusqu'à présent un voeu pieux.

De plus, malgré la stricte application des thèmes techniques vulgarisée par les sociétés d'encadrement, les performances de la plupart des agriculteurs demeurent en deça des objectifs fixés : un rendement minimal de 3 tonnes à l'hectare.

Rendement (tonne/ha)	Yabra		San Pedro	
Moins de 2,00	41	42 %	54	83 %
2 à 2,99	37	38 %	10	15,5 %
3 à 3,99	16	16 %	-	-
4 ha et plus	4	4 %	1	1,5 %

On remarque que :

- A Yabra, 78 % des parcelles fournissent de faible rendement, 16 % réalisent des rendements moyens et 4 % seulement atteignent de bons rendements.

- A San Pedro, les rendements sont médiocres dans 83 % des parcelles, passables dans 15,5 % et bons dans seulement 1,5 % de celles-ci.

De cette manière, et compte tenu des difficultés (et même de l'impossibilité pour certains) de réaliser les deux cycles de culture prévus, la production moyenne par exploitant tourne autour de 6 tonnes à Yabra et de 5 tonnes à San Pedro.

Etant donné le coût élevé des facteurs de production (engrais, herbicides, insecticides) et des prestations de service (labour, récolte, battage, transport), cette production moyenne ne peut assurer aux paysans qu'un revenu très faible. L'analyse des comptes d'exploitation à Yabra et à San Pedro donne le tableau de revenu suivant :

Revenu d'exploitation

! REVENU NET (F.CFA)	! YABRA			! SAN PEDRO!	
	! 1982-83	1983-84	1984-85	! 1985-86	!
! Négatif	! 24 %	27 %	79 %	! -	!
! 0 - 49.999	! 17 %	14 %	6 %	! 26 %	!
! 50.000 - 99.999	! 18 %	14 %	3 %	! 15 %	!
! 100.000 - 249.000	! 22 %	24 %	6 %	! 25 %	!
! 250.000 - 499.000	! 11 %	12 %	5 %	! 32 %	!
! 500.000 et plus	! 8 %	9 %	1 %	! 2 %	!

Le tableau révèle trois situations économiques.

La première est caractérisée par des revenus négatifs, expression de l'importance des charges par rapport aux recettes provenant de la vente du riz. Elle se rencontre à Yabra chez une proportion élevée de paysans : 24 % en 1982-83, 27 % en 1983-84 et 79 % en 1984-85. Dans la mesure où les facteurs de production et certaines prestations sont payés grâce à des avances faites aux paysans par les groupements à vocation coopérative ou la coopérative, ces revenus négatifs constituent un endettement des paysans. Le niveau de cet endettement est donné par le tableau qui suit :

Niveau d'endettement (F.CFA)	% de paysans
Moins de 50.000	13
50.000 - 249.999	44
250.000 - 499.999	24
500.000 - 999.999	14
1.000.000 et plus	5

La première situation présente des exploitants endettés à la fin de la campagne, ce qui entraîne, dans la plupart des cas, un endettement cumulatif étant donné que ces paysans doivent continuer à produire tant qu'ils n'ont pas déserté les aménagements.

La deuxième situation économique est celle des paysans dont le compte d'exploitation fait apparaître un résultat positif mais dont les revenus sont bas. Les revenus visés sont tous ceux qui sont inférieurs à 250.000 F, ce plafond de 250.000 F étant fixé en fonction des charges d'exploitation (environ 150.000 F/ha) et des charges familiales (73 %, des exploitants mariés ayant en moyenne 4 enfants chacun).

Les agriculteurs placés dans cette situation représentent :

- à Yabra : 57 % en 1982-83, 52 % en 1983-84 et 15 % en 1984-85;
- à San Pedro : 66 % en 1985-86.

Bien que moins catastrophique, cette seconde situation économique n'est pas du tout viable parce que les capacités d'autofinancement sont inexistantes, et les paysans concernés se trouvent confrontés à l'habituel problème de l'endettement.

Face à ces deux situations économiques, les paysans adoptent une réaction de survie. En effet, pour éviter d'avoir les mains vides ou de percevoir des revenus trop faibles, de nombreux paysans

soustraient une partie de leur production de riz au contrôle des GVC en la vendant clandestinement à des particuliers. Bien que soulageant momentanément ces agriculteurs, cette pratique est en réalité un report de l'échéance des dettes envers les groupements coopératifs; elle alourdit de ce fait ces dettes et contribue à diminuer la crédibilité des GVC auprès de la banque agricole.

La troisième et dernière situation économique révèle un groupe de paysans dégagant régulièrement un bénéfice d'exploitation de plus de 250.000 F. Ces agriculteurs représentent :

- à Yabra : 19 % en 1982-83, 21 % en 1983-84 et 6 % en 1984-85
- à San Pedro : 34 % en 1985-86.

Le revenu annuel de certains de ces agriculteurs dépasse 500.000 F. C'est le cas à Yabra pour 8 % des paysans en 1982-83, 9 % en 1983-84 et seulement 1 % en 1984-85. A San Pedro, la proportion des agriculteurs classés dans cette tranche de revenus est de 2 % en 1985-86.

Cette situation de paysans aisés est l'objectif visé par tous les enquêtés. Malheureusement, la majorité d'entre eux (plus de 80 % à Yabra, 66 % à San Pedro) est endettée ou obtient des revenus très faibles.

Les raisons évoquées par les enquêtés sont essentiellement d'ordre technique : mauvais planage de nombreuses parcelles, état défectueux des canaux d'irrigation et des moto-pompes. De sorte que plusieurs parcelles sont mal irriguées et par conséquent inaptées à la culture du riz.

Ces difficultés rencontrées par les paysans dans l'exercice de leurs activités ont découragé plus d'un jeune installé sur les aménagements hydro-agricoles. C'est qui explique les nombreux abandons constatés depuis les premières années de fonctionnement de ces aménagements. En effet, sur 650 jeunes recrutés à Yabra en 1975, 5 % seulement sont encore présents en 1987. Ainsi, les réalités du travail

ont fait voler en éclat les illusions de promotion économique nourries par ces jeunes et encouragées par une campagne de presse très peu réaliste.

En guise de conclusion, on peut dire que le modèle étatique d'installation agricole est une aubaine pour un nombre limité de personnes. Même si un tel système était économiquement viable, son coût d'installation et d'entretien n'en faciliterait pas la vulgarisation à large échelle. Aussi, le modèle individuel d'installation agricole constitue-t-il le recours obligatoire de plusieurs candidats à l'agriculture.

2. Modèle individuel

2.1. Présentation

Rappelons que l'existence de ce modèle provient des seules volonté et initiative des paysans dont l'appartenance à un village déterminé constitue la condition première d'accès à la terre.

Deux zones ont servi d'exemple : Grand Yapo dans le Département d'Agboville et Affalikro dans celui d'Abengourou. Les activités principales de ces zones, l'agriculture pour l'exportation, vont influencer l'orientation du modèle ici étudié. Ainsi, celui-ci sera fondé sur la culture du cacaoyer et du caféier, les cultures vivrières venant en complément de ce système qui, à tous les égards, ne se différencie guère de celui pratiqué par les planteurs villageois des zones concernées.

On peut schématiser un tel système de la manière suivante :

- polyculture. Un même exploitant s'adonne à la culture de plusieurs plantes (cacaoyers et/ou caféiers, vivriers, légumes etc.).
- pratiques itinérantes. De nouveaux champs sont ouverts chaque année pour la culture des vivriers tandis que les anciens sont laissés au repos pendant plusieurs années.
- faible consommation d'intrants. A l'exception de quelques parcelles de cacaoyers et de caféiers qui reçoivent des soins

sporadiques (traitements anti-capsides), l'agriculture des deux zones concernées n'utilise ni fertilisants ni produits phytosanitaires.

- Travail essentiellement manuel, d'où forte consommation de main-d'oeuvre (notamment salariée). Les seuls instruments utilisés dans la production sont la machette, la hache, la daba et, dans une moindre mesure, la tronçonneuse.

Plusieurs systèmes de culture ont été observés dans les deux zones d'enquête. Ils peuvent être schématisés en trois systèmes communs à ces deux zones. Les deux premiers sont à base d'igname à Affalikro et à base de plantain à Grand Yapo.

Années!	!	!	!	!	!
!	! 1ère année	! 2è année	! 3è année	! 4è année	! Durée de
!Systèmes !	!	!	!	!	! jachère !
!culturaux!	!	!	!	!	!
!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!
!	!Igname + plan	!Plantain +	!Plantain +	!Cacaoyer ou	!Pas de
!	!tain + taro +	!taro + légu-	!taro + caca-	!caféier	!jachère !
!	!légumes +	!mes + cacao-	!oyer ou ca-	!	!
!	!cacaoyer ou	!yer + caféier	féier	!	!
!	!caféier	!	!	!	!
!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!
!	!Igname + plan-	!Plantain +	!Plantain +	!Début de	! 2 à 10 !
!	! 2 !tain + taro +	!taro +	!taro	!jachère	! ans !
!	!légumes +	!manioc	!	!	!
!	!manioc	!	!	!	!
!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!
!	!Maïs + légumes!	!Manioc	!Début de	!Jachère	! 2 à 5ans!
!	! 3 !+ (riz ?) +	!	!jachère	!	!
!	!manioc	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!

La différence fondamentale qui apparaît dans les deux zones est la pratique ou non d'un deuxième cycle annuel de culture. A Affalikro, cette pratique est fréquente. Ainsi, dans le système 2, les

paysans sèment du maïs et surtout de l'arachide (après la récolte de l'igname précoce). L'arachide est également semé en 2e cycle dans le système 3 (après la récolte du maïs). Cette pratique, qui est une meilleure rentabilisation de la terre (favorisée par l'existence de deux saisons pluvieuses), ne traduit-elle pas une plus faible disponibilité foncière à Affalikro ?

Comme la plupart des paysans de leurs villages, les jeunes enquêtés vendent le cacao et le café aux groupements à vocation coopérative. Quant aux produits vivriers, leur commercialisation (assez difficile) relève de l'initiative de chaque agriculteur.

2.2. Résultats

Ces résultats concernent essentiellement le village d'Affalikro où des données précises sur les activités agricoles des jeunes installés ont été recueillies.

Les 30 jeunes enquêtés dans ce village possèdent 132,83 ha de terre dont 8 % sont constitués de réserve de forêt, 30 % de jachères et 62 % de cultures.

Les parcelles portant des cultures comprennent (en pourcentage des superficies cultivées) :

- vivriers purs	:	5 %
- cacaoyers	:	47 %
- caféiers	:	18 %
- cacaoyers + caféiers	:	30 %

Sur la totalité de ces superficies cultivées, 16 % ont moins de 2 ha, 39 % sont comprise entre 2 et 4,99 ha et 45 % se situent entre 5 et 9,99 ha. La moyenne calculée pour les 30 exploitants est de 2,67 ha.

Les plantations de cacaoyers et de caféiers sont assez jeunes :

- moins de 8 ans	:	42 %
- de 8 à 16 ans	:	22 %
- de 16 à 20 ans	:	13 %
- 20 ans et plus	:	23 %

Si les parcelles les plus jeunes ont été l'oeuvre des agriculteurs eux-mêmes, les plus anciennes proviennent de dons émanant des parents ou d'héritage. Les dons de plantation ont eu essentiellement pour but d'inciter les jeunes déscolarisés à se fixer au village.

Les jeunes agriculteurs enquêtés tirent l'essentiel de leur revenu monétaire de ces plantations cacaoyères et caféières dont 72 % des superficies sont en production. Le volume de la production réalisée en 1985 se distribue de la manière suivante pour les 24 exploitants ayant des parcelles en production :

- moins de 500 kg	:	7
- de 500 à 1.000 kg	:	8
- plus de 1.000 kg	:	9

Les revenus annuels des agriculteurs se répartissent comme suit :

- moins de 100.000	:	6
- de 100.000 à 299.000	:	10
- 300.000 - 499.000	:	4
- 500.000 et plus	:	4

Le revenu annuel moyen de ces jeunes agriculteurs est inférieur au salaire annuel d'un ouvrier du niveau SMIG. Même si l'on suppose que toutes les parcelles de cacaoyers et de caféiers appartenant à ces exploitants sont en production, soit 78,29 ha, seuls dix (10) agriculteurs sur 24 peuvent espérer gagner un revenu supérieur ou égal à ce salaire annuel. C'est dire que la majorité des jeunes installés à Affalikro n'est pas financièrement aisée et le sera difficilement.

Etant donné que les réserves forestières et les jachères représentent seulement 38 % du patrimoine foncier total de ces exploitants, avec en moyenne 2 ha par exploitant, les possibilités d'extension des cacaoyères et des caféières deviennent très faibles. Ainsi donc, à défaut d'un changement dans les techniques de production, il serait impossible à ces paysans d'accroître leur revenu. Comme tous les agriculteurs de cette région, ces jeunes ont investi, avec les moyens de bord, toute leur énergie dans le cacao et le café, parce que les vivriers sont à présent très peu rentables. Quelques exemples tirés d'un rapport de la FAO (1985) confirment le caractère peu rentable des vivriers.

Culture	Recette par journée de travail (F.CFA)
Riz pluvial	820
Maïs	590
Ignames	950
Manioc	1.190
Arachide	480
Café	1.890 à 2.820
Cacao	2.400 à 3.110

Du fait de cette faible valorisation de la journée de travail et des problèmes liés à la commercialisation des vivriers, on ne peut espérer voir les jeunes redoubler d'ardeur dans la culture de ces denrées, malgré les slogans d'autosuffisance alimentaire.

Le blocage foncier auquel se heurtent les jeunes d'Affalikro dans la culture du cacaoyer et du caféier, et les contraintes qui pèsent sur la production vivrière apparaissent comme des sources de découragement de ces exploitants.

Outre ces problèmes, les jeunes agriculteurs relevant du modèle individuel connaissent d'autres difficultés; celles relatives à l'accès au crédit bancaire. Ainsi, sans moyens financiers, ces agriculteurs verront difficilement se réaliser leurs ambitions et

cela, malgré la volonté et le courage dont ils peuvent faire montre. Or, c'est cette forme d'aide qu'espère en particulier chaque jeune déscolarisé qui choisit de s'adonner à l'agriculture. Les listes interminables des candidats au retour à la terre qui se sont constituées dans de nombreuses préfectures du pays à la faveur de la création du Ministère du Développement Rural en sont un témoignage éloquent.

C'est grâce à cette aide qu'ont vu le jour les petites fermes avicoles initiées à Grand Yapo et à Affalikro par les agents de l'Education Extra-scolaire. Dans un village comme dans l'autre, cette activité d'élevage n'a eu qu'un impact réduit : une poignée d'adhérents, faible capacité de production par manque de fonds de roulement, difficultés d'écoulement etc.

L'exemple du village d'Affalikro montre les difficultés qui jalonnent le chemin du retour à la terre des jeunes déscolarisés, surtout dans les régions de cultures arbustives traditionnelles et à forte saturation foncière. Ces difficultés risquent de servir de justification à l'exode d'une partie de ces jeunes agriculteurs vers les centres urbains. Les seules personnes susceptibles de demeurer au village malgré ces difficultés semblent être celles qui connaissent la situation de l'emploi urbain pour avoir vécu plusieurs années sans emploi ou au chômage et qui ont des responsabilités familiales (femmes et enfants à charge).

Si les causes exogènes que sont le manque de fonds de démarrage, et le blocage foncier freinent la participation des jeunes déscolarisés à l'agriculture, on ne peut par contre négliger la responsabilité même de ces jeunes. En effet, beaucoup de jeunes se sont servi des camps de jeunesse rurale comme tremplin pour leur insertion dans le milieu urbain. A cette fin, les épargnes réalisées au cours de leur formation ont été d'un grand secours. Si bien qu'aujourd'hui plusieurs parcelles de cacaoyers ou de caféiers créées grâce au concours du Service Civique ont été revendues ou abandonnées par les attributaires.

L'examen des modèles étatique et individuel nous inspire quelques réflexions. Le modèle étatique, dans sa conception théorique, exerce un attrait sur les jeunes. Mais les défaillances d'ordre technique (station de pompage, canaux d'irrigation, planage des parcelles, entretien-réparation des machines...) ruinent actuellement les efforts des paysans. Sans ces défaillances, ce modèle contribuerait de manière significative à l'accroissement de la production vivrière par l'amélioration de la productivité. Par ailleurs, du fait de son coût très élevé (coût d'installation des infrastructures, subventions à certaines charges paysannes...), ce modèle ne peut connaître une large diffusion. Dans ces conditions, des mini-projets moins coûteux, plus simples et plus souples dans leur conception complèteraient de manière opportune les grands aménagements existants.

Quant au modèle individuel, il ne peut accorder la priorité aux cultures vivrières étant donné leur faible rentabilité actuelle. Un système de prix rémunérateur pour ces produits qui compenserait la pénibilité du travail liée à ce modèle serait un bon facteur d'incitation.

Tout compte fait, le renouvellement des chefs d'exploitation ne suffit pas à lui seul pour dynamiser l'agriculture vivrière. Des changements dans les techniques de production et surtout une meilleure valorisation de la journée de travail devraient être les mesures incitatives à encourager. De même, une meilleure organisation des paysans et un plus grand sens des responsabilités et de l'initiative pourraient amoindrir les difficultés que rencontrent les jeunes dans l'écoulement de leurs produits vivriers.

Les faibles revenus enregistrés par la majorité des agriculteurs aussi bien dans le modèle individuel qu'étatique ne condamnent-ils pas ces paysans aux pires difficultés sociales ?

QUATRIEME PARTIE : LES CONDITIONS D'EXISTENCE DES JEUNES AGRICULTEURS

L'agriculture vivrière ne peut se moderniser et se développer que si les hommes et les femmes qui s'y consacrent en tirent réellement bénéfice. Cela va sans dire que les revenus issus de cette activité doivent permettre aux agriculteurs d'améliorer sans cesse leurs conditions de vie et ainsi favoriser le maintien ou l'installation des jeunes à la terre.

Or, les revenus annuels obtenus par les agriculteurs enquêtés dépassent rarement le salaire annuel d'un travailleur payé au SMIG. Cette constatation permet-elle de prédire le désastre social aux paysans ? Dans les conditions du milieu qui est le leur, comment ces agriculteurs organisent-ils leur vie : problèmes quotidiens et leurs solutions ?

Le milieu dans lequel vivent tous les jours les paysans enquêtés présente une triple physionomie.

- un milieu urbain dont les exemples sont la ville de Sakassou où résident la plupart des riziculteurs du Projet Sakassou et la ville de San Pedro qui accueille les riziculteurs du Projet San Pedro non logés sur le périmètre aménagé.

A Sakassou, les agriculteurs résident dans des maisons de famille tandis qu'à San Pedro ils louent des maisons dans le quartier populaire de ladite ville. Ainsi, pour se rendre dans leurs parcelles, ces paysans doivent parcourir plusieurs kilomètres par jour. C'est pour cette raison que la majorité de ceux-ci possèdent des bicyclettes ou des mobylettes.

- un milieu péri-urbain qui caractérise la situation du village d'agriculteurs installé à 3 km de la ville de San Pedro. Cette situation facilite les courses des paysans : achats, ventes, soins médicaux, etc...

- un milieu rural dont le village d'agriculteurs de Yabra, Affalikro et Grand Yapo constituent les exemples.

Ces trois types de milieu montrent que les jeunes agriculteurs ne bénéficient pas du même cadre de vie. Certains, après une journée de dur labeur, baignent dans une ambiance citadine avec ses attractions, ses bruits nocturnes (des bars et des restaurants populaires). D'autres, parce qu'ils sont loin de la ville, se contentent de la monotonie que ressent tout jeune installé au village.

Tout en ayant un caractère rural, les quatre villages (Yabra, village agricole de San Pedro, Affalikro et Grand Yapo) ne possèdent pas les mêmes infrastructures socio-économiques :

Infrastructures socio-économiques des 4 villages

	!Yabra	Village agricole de San Pedro	Affalikro	Grand Yapo
Ecoles primaires	! +	+	+	+
Marchés	!		+	+
Boutiques	!		+	+
Dispensaire	!		+	+
Infirmierie	!			
Adduction d'eau	!			+
Forages	! +	+	+	+
Electrification nationale	!		+	+
Groupe électrogène	! +			
Moulins	! +		+	+
Foyer de Jeunes	!			
Terrain de sport	! +	+	+	+
Edifices religieux	!		+	+
	!			

Comme on peut le constater, les villages d'agriculteurs (Yabra et San Pedro) ne sont pas pourvus en infrastructures sanitaires et commerciales. En conséquence, les paysans de ces villages sont obligés, en cas de maladie ou pour leur approvisionnement en

marchandises de première nécessité, de se rendre en ville. Pour les soins les plus élémentaires, ces villages disposent d'une boîte à pharmacie approvisionnée par les groupements à vocation coopérative.

Quant aux activités commerciales, elles sont marginales dans lesdits villages : seuls existent quelques tabliers, vendeurs d'allumettes, de boissons, de savons, de sucre, de cigarettes et quelques vendeuses de poisson séché et de petits déjeuners.

Les villages d'agriculteurs créés à proximité des blocs de culture se voulaient modernes, suffisamment animés pour maintenir sur place les jeunes installés. Mais force est de constater qu'ils présentent tous l'aspect de campements de culture; ils servent de base arrière aux paysans en activité et de lieu de stockage des produits. De ce fait, les villages de type traditionnel dotés uniquement d'écoles primaires et de forages d'eau n'ont rien à leur envier, surtout que les familles sont très à l'étroit dans les maisons de deux pièces qui composent ces villages d'agriculteurs.

En dehors du riz qui constitue la principale source de revenu monétaire des agriculteurs des deux villages en question, (Yabra et San Pedro), les denrées alimentaires produites sont destinées à l'autoconsommation. Ainsi, malgré le faible niveau des revenus, les paysans parviennent, tant bien que mal, à satisfaire leurs besoins les plus essentiels en alimentation; c'est ce qui justifie les efforts déployés de 1975 à 1986 par les jeunes agriculteurs (de Yabra notamment) en vue d'obtenir des villages environnants des parcelles pour les cultures de plateau (maïs, manioc, plantain etc.). Malgré tous ces efforts, il est malheureux de constater une situation de malnutrition dans ces villages : un repas journalier composé uniquement de manioc bouilli ou de riz blanc n'est pas du tout rare dans les familles, à certaines périodes de l'année. Cette situation alimentaire est commune aux paysans à faible revenu et cela, quels que soient le modèle agricole et le lieu de résidence.

Les seuls agriculteurs à revenu faible qui font exception sont ceux qui vivent encore sous le toit d'un membre de la famille. Et, ils sont légion à Affalikro et à Grand Yapo. Bien que disposant de

leurs propres champs et quelquefois d'une famille (femme et enfants), ces jeunes dépendent encore de l'unité de consommation d'un membre de leur famille (père, oncle le plus souvent); ainsi ils sentent moins les problèmes alimentaires.

Outre l'alimentation, les paysans se trouvent confrontés à d'autres charges sociales; il s'agit en particulier de la scolarisation des enfants et de l'entretien de la beauté des épouses.

Pour payer les frais d'écolage, plusieurs paysans (notamment ceux de Yabra et de San Pedro) ont recours aux prêts bancaires qu'ils obtiennent généralement par le biais des groupements coopératifs. Les autres, eux, se contentent des prêts usuraires.

Quant aux dépenses afférentes à l'entretien de la beauté des femmes, que de soucis n'ont-elles pas causé à plusieurs agriculteurs ? Elles constituent (surtout en période de fêtes) d'autres occasions d'endettement des paysans auprès des usuriers, d'autant plus que ces dépenses apparaissent au sein des communautés villageoises comme un devoir sacré.

Au vu des résultats économiques des jeunes agriculteurs installés et des conditions de vie qui en résultent, on ne peut objectivement conclure au succès des projets passés en revue. La preuve est fournie par les faibles revenus des paysans. Pis, les agriculteurs exerçant dans le cadre du modèle étatique sont endettés sans avoir pu, après plus de dix ans de travail, acquérir certains biens personnels de valeur (terrain urbain, maisons, effets de commerce, etc.). C'est ce qu'exprime en substance la déclaration de ce paysan de Yabra : "... notre bilan sur les dix ans d'installation est nul".

Tout naturellement, les agriculteurs du modèle étatique (encore eux, parce qu'ils sont brandis comme l'exemple de la réussite) ne se préoccupent pas de l'impact politique des projets dans lesquels ils sont intégrés; le volume de la production, le revenu monétaire et le cadre de vie sont leurs seuls critères d'évaluation. C'est pourquoi, l'amertume aidant, leurs jugements sont des plus sévères à

l'endroit des opérations telles que Yabra et San Pedro. En effet, du fait de leur situation économique qui ne laisse apparaître aucune lueur d'espoir (état de déficit cumulatif), les paysans se considèrent comme une génération sacrifiée.

Beaucoup d'entre eux n'hésitent pas d'ailleurs à envier le sort de leurs camarades qui ont troqué la riziculture irriguée contre la cacaoculture villageoise dans les forêts du Sud-Ouest. D'autres trouvent même la situation de certains manoeuvres agricoles de la zone forestière (notamment les métayers au tiers) meilleure à la leur. Ces jeunes éprouvent une certaine rancoeur devant leur impuissance à apporter une aide matérielle à leurs parents restés au village comme le font habituellement tous les travailleurs issus de milieu modeste. Et alors commencent à l'encontre des responsables de l'encadrement des accusations les plus fantaisistes : négligence, actes délibérés dirigés contre les intérêts des paysans, détournement des fonds affectés à l'entretien des aménagements etc..

Quant aux responsables de l'encadrement, ils reprochent aux paysans la mentalité d'assistés dont ils n'ont jamais pu se départir. En effet, lorsqu'on fait le bilan des réalisations socio-économiques des jeunes installés, on se rend compte que leur apport personnel y est négligeable; tout (ou presque) leur a été fourni par la grâce de l'Etat : groupe électrogène, forage, maisons, moulins, camionnettes de liaison etc..

Malgré tout cela, les doléances continuent de se faire plus nombreuses à chaque visite des autorités de tutelle. Dans ces conditions, on est en droit de se demander : à quand la prise en charge des agriculteurs par eux-mêmes ?

CONCLUSION

Au terme de ce document provisoire qui a pour but de présenter quelques faits de terrain, on peut avancer les idées suivantes. L'agriculture vivrière ne peut connaître son plein épanouissement qu'avec une nouvelle génération d'exploitants produisant essentiellement pour le marché. cela suppose que des contraintes d'ordre institutionnel n'en bloquent pas le bon fonctionnement.

A l'heure actuelle, deux types de secteurs fournissent la totalité de la production vivrière; les vivriers traditionnels (tubercules, plantain, maïs, riz pluvial) sont produits dans le cadre du système de production villageois tandis que le riz irrigué et certains légumes le sont dans le cadre d'aménagements hydro-agricoles modernes.

Dans le premier secteur (le secteur villageois), la production vivrière n'est prédominante que si la région concernée ne dispose pas de cultures de rente. Autrement, les cultures vivrières deviennent secondaires et principalement orientées vers l'auto-consommation. Dans ce cas, le développement de ces cultures est conditionné par l'adoption de mesures incitatives (politique de prix, facilités de crédit) sans lesquelles les paysans chercheront toujours à minimiser les risques liés à la production vivrière, surtout lorsqu'une alternative s'offre à eux. Le modèle individuel d'installation agricole s'inscrivant dans cette logique villageoise de production, on ne peut en espérer un miracle même avec des jeunes agriculteurs instruits et pétris de bonne volonté.

Le second secteur de la production des vivres correspond au modèle étatique d'installation agricole qui est une sorte de cadre de production clé en main. En tant que tel, il apparaît comme une structure rigide qui n'offre aucune alternative à ceux qui y adhèrent. C'est pour cette raison que les paysans de ce modèle sont condamnés à produire les spéculations qui leur sont imposées au départ.

Cette approche paraît être un bon moyen de promotion des cultures vivrières. Mais, le coût élevé des infrastructures (installation et entretien) et des subventions d'Etat ne permet pas de multiplier à travers le pays un tel modèle de production.

Par ailleurs, le fonctionnement de ce modèle a fait apparaître des défaillances techniques et organisationnelles dont il conviendrait de tirer les leçons pour une plus grande efficacité de cet appareil de production : insuffisance de l'eau d'irrigation, mauvais planage des terrains de culture, pannes fréquentes des machines, manque de pièces de rechange, fourniture tardive des intrants etc.. Cela suppose l'existence d'un organe de suivi - évaluation périodique des infrastructures mises en place.

La conception et le caractère pris par le modèle étatique en font une structure étrangère aux paysans : un terrain d'Etat sans droit de propriété effective des agriculteurs, des infrastructures d'Etat, des subventions d'Etat, un encadrement d'organisme d'Etat. Cette réalité explique en partie le fait que les paysans se sentent très peu concernés par ce type de projet; à la limite, ils se représentent plus comme des employés de ces aménagements que comme agriculteurs autonomes. Cela annihile en eux toute velléité d'initiative et explique leur mentalité d'assistés.

Dans la mesure où les grands projets nationaux sont très coûteux pour l'Etat et que leur reproduction semble impossible, ne peut-on pas centrer l'installation des jeunes sur des mini-projets très souples créés dans les villages d'origine des candidats à l'installation ? De même, plutôt que de prétendre installer tout le monde, ne vaudrait-il pas mieux instituer des mesures d'incitation en faveur des jeunes qui ont déjà pris des initiatives et qui ont donné des preuves convaincantes de leur dynamisme ?